

Samia AIT ELHADJ

Benoît BALORDI

Co-Scrétaires départementaux

À

Monsieur le Directeur Académique du Val-de-Marne

Créteil, le 07 janvier 2026,

**Objet : Gestion par l'Institution de l'épisode neige et verglas des 5 et 6 janvier 2025**

Monsieur le Directeur Académique,

Par le présent courrier, nous souhaitons vous faire part du profond mécontentement et des vives inquiétudes exprimés par de très nombreux collègues quant à la gestion, par l'Institution et les Services de l'État, de l'épisode climatique exceptionnel survenu les lundi 5 et mardi 6 janvier.

Dès le lundi 5 janvier à 14h, Météo France plaçait le Val-de-Marne en vigilance orange « neige et verglas ». En conséquence, le Préfet de Police de Paris activait le niveau 3 du Plan neige et verglas en Île-de-France, jusqu'au mardi 6 janvier à 10h. Dans son communiqué de presse, il appelait explicitement à limiter strictement les déplacements, précisant : « **Les usagers de la route sont invités à limiter leurs déplacements et à anticiper leur retour dès cet après-midi dans la mesure du possible.** »

Malgré cette alerte anticipée, largement diffusée et connue de tous, nous regrettons qu'aucune consigne claire, officielle et anticipée n'ait été transmise aux écoles afin de garantir la sécurité des personnels placés sous votre autorité et d'anticiper les conséquences de cette situation météorologique exceptionnelle.

De fait, à la suite des chutes de neige, des centaines de collègues ont rencontré de très importantes difficultés pour regagner leur domicile et assurer leurs obligations familiales le lundi soir :

- certains ont mis entre 3 et 5 heures pour rentrer chez eux ;
- d'autres ont dû abandonner leur véhicule et poursuivre leur trajet à pied ;
- d'autres encore n'ont pu compter que sur la solidarité de proches ou de collègues et ont été hébergés en urgence à proximité de leur école afin de limiter leurs déplacements ;
- des collègues exerçant dans des dispositifs ont été, de fait, contraints de rester dans leur école parfois jusqu'à 18h, dans l'attente de taxis bloqués dans les embouteillages et dans l'impossibilité d'arriver à 16h30 pour raccompagner les élèves à leur domicile.

**À cet égard, nous regrettons également qu'aucune circonscription n'ait pris l'initiative de contacter les écoles afin d'anticiper et de mesurer des difficultés pourtant largement prévisibles, ou tout simplement pour prendre des nouvelles des équipes.**

Nous dénonçons par ailleurs avec la plus grande fermeté certaines communications particulièrement maladroites, envoyées aux écoles lundi après-midi, invitant les collègues à « prendre toutes les mesures pour assurer l'accueil des élèves le mardi 6 janvier », sans aucune prise en compte des conditions réelles de déplacement ni des impératifs de sécurité des personnels.

Nous dénonçons également les demandes faites aux directeurs, dans certaines circonscriptions, de venir chercher les livrets d'évaluation CP pour leur école lundi après-midi, avec leur véhicule personnel. Nous l'avons déjà écrit les directeurs ne sont pas « chauffeurs-livreurs ». Mais force est de constater que les « chauffeurs-livreurs » ne circulaient pas lundi après-midi, contrairement à certains directeurs dont la hiérarchie estimait que l'acheminement des livrets d'évaluation CP primait sur les consignes de sécurité de la préfecture de Police.

Interpellé par nos soins en début de soirée le lundi, vous nous avez assuré que la plus grande bienveillance serait accordée aux personnels rencontrant des difficultés pour se rendre sur leur lieu de travail le mardi matin et que des consignes de « grande souplesse » avaient été transmises aux IEN. **Or, force est de constater que ces consignes n'ont pas été relayées de manière effective auprès des écoles, alors même que le niveau 3 du Plan neige et verglas était en vigueur jusqu'au mardi 6 janvier à 10h, puis prolongé jusqu'au mercredi 7 janvier à 20h.**

Les rares messages transmis, invitant les collègues à se rendre sur leur lieu de travail en fonction de leurs possibilités et sans prendre de risques, sont parvenus tardivement, le mardi 6 janvier, alors que les écoles étaient déjà ouvertes. De surcroît, ces messages se limitaient à des considérations administratives relatives aux absences et aux justificatifs attendus, sans aucune instruction concernant l'accueil des élèves, l'adaptation des horaires, les déplacements à pied ou en car pour les activités programmées, ou encore l'organisation d'un accueil minimum. Les directrices et directeurs d'école se sont ainsi retrouvés seuls à devoir prendre des décisions qui ne relèvent pas de leurs prérogatives, sans cadrage institutionnel.

L'absence de consignes claires et sécurisantes transmises par l'Institution renvoie un message particulièrement préoccupant aux personnels : celui d'une priorité donnée à l'ouverture du service public à tout prix, au détriment de la sécurité des agents et des élèves, alors même que des aménagements temporaires étaient possibles, comme cela est le cas lors d'épisodes de pollution ou de canicule.

Nous rappelons que l'administration, en tant qu'employeur, est tenue à une obligation de sécurité. L'article L.4121-1 du Code du travail, applicable à la fonction publique, impose de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents, notamment par l'anticipation des risques et l'adaptation de l'organisation du travail en situation exceptionnelle.

Au moment où nous vous écrivons, de nouvelles précipitations neigeuses sont en cours. Le Préfet de Police de Paris maintient le niveau 3 du Plan neige et verglas pour la journée du 7 janvier et appelle les Franciliens à « *limiter au maximum leurs déplacements routiers, à privilégier le télétravail et les transports en commun ferrés* ». Il précise également que la RN118 constitue un axe particulièrement sensible, susceptible d'être totalement fermé par les forces de l'ordre si les conditions venaient à se dégrader.

De nombreuses communes ont d'ores et déjà anticipé un fonctionnement fortement dégradé de leurs structures de loisirs ce jour (livraison de repas froids, annulation des transports en car, suppression des sorties et activités, accueil minimum avec effectifs réduits).

**Dans ce contexte, nous vous demandons d'anticiper et de communiquer sans délai des consignes départementales claires et sécurisantes à destination des écoles et des personnels enseignants du Val-de-Marne pour la journée du jeudi 8 janvier, notamment sur les points suivants :**

- inviter les enseignants à se rendre sur leur lieu de travail en fonction de leurs possibilités, sans aucune prise de risque ;
- inviter les personnels dits « vulnérables », et en particulier les femmes enceintes, à rester à leur domicile ;
- préciser clairement que toute impossibilité de déplacement pour raison climatique donnera lieu à une autorisation d'absence systématiquement accordée avec traitement, sans exigence de justificatif ;
- affecter les BR sur des suppléances au plus près de leur domicile afin de limiter leurs déplacements ;
- autoriser le départ anticipé des personnels dépendant des transports en commun non ferrés ou dont le domicile est éloigné de leur école, afin de limiter les risques liés aux conditions de déplacement ;
- adresser une information officielle aux familles les invitant, lorsqu'elles le peuvent, à garder leur enfant à domicile ;
- reporter toutes les activités nécessitant un transport en car afin de respecter les mesures de la Préfecture de Police de Paris ;
- limiter au strict nécessaire les déplacements professionnels ;
- suspendre les demandes faites aux directeurs d'école de se déplacer en circonscription ou dans une école collectrice pour récupérer les livrets des évaluations repères CP, et faire procéder à leur livraison par voie postale ou par porteur spécial directement dans les écoles.

Certains de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur Académique, l'assurance de notre parfaite considération.

P/ le SNUDI-FO 94

**Samia AIT ELHADJ**

**Benoît BALORDI**

Co-Scréataires départementaux

---

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL

Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr –  snudifo94 –  @SNUDIFO94

⌚ 01.43.77.66.81